

IMPORTANT

CAMPAGNE DE BOURSES DES COLLEGES 2022-2023

DEMANDES A EFFECTUER AVANT LE 20 OCTOBRE 2022

Bourse nationale des Collèges : Comment en faire la demande ?

Nous vous conseillons fortement d'effectuer votre demande par internet via le télé-service « Scolarité Services » avant le 20 octobre 2022 délai de rigueur N'attendez pas la dernière minute pour faire votre demande.

Vous disposez actuellement des codes d'accès (un par responsable légal). Je vous invite à cocher l'option « actualiser automatiquement ma situation ». Cette option permettra de renouveler automatiquement votre dossier l'année prochaine.

Les familles n'ayant pas d'adresse mail ou rencontrant des difficultés pour la demande en ligne pourront s'adresser au service Gestion du collège pour récupérer un dossier papier (à rendre au plus tard le 17 octobre 2022) ou se faire aider pour la demande en ligne. Vous pouvez prendre rendez-vous avec Madame Castel, secrétaire de gestion ou Madame Deflandre, assistante sociale, pour votre accompagnement dans cette démarche.

Bourse Départementale

Un dossier de Bourse Départementale (dossier bleu) sera remis à votre enfant par le biais du professeur principal.

Pour toute demande le dossier devra nous parvenir avant le 20 octobre au secrétariat de gestion. (**attention** : cette bourse est instruite par le Département. Le collège ne fait que réceptionner et transmettre le dossier au département).